

Région Poitou-Charentes et Marais Poitevin. Franchissements de seuils aux stations de référence entre Avril et Juin 2006

(source Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional Poitou-Charentes, DIREN Poitou-Charentes et Préfectures 16, 17, 79, 85 et 86)

Avril 2006 :

Au cours du mois d'avril, le bassin de la Dive du Nord [Moulin de Retournay], en Deux-Sèvres et Vienne, a franchi le seuil d'alerte 1 puis le seuil de coupure pendant les 4 derniers jours du mois.

Et au niveau des eaux souterraines, deux stations piézométriques ont dépassé le seuil d'alerte 1 : Vouillac 1 [Balzac] en Charente et la Cagnoche [Coulombiers] en Vienne.

Mai 2006 :

Le Clain au niveau de la station du Pont St Cyprien et la Boivre au niveau de la Ribalière atteignent le seuil 1.

La Dive du Nord au Moulin de Retournay franchit le seuil de coupure (pendant tout le mois de mai) ainsi que la Clouère au niveau de la station Le Rozeau.

Pour les eaux souterraines, quatre stations piézométriques situées en nappe libre ont dépassé le seuil 1 : Vouillac 1 gérant l'unité de gestion Argence (16) et Cagnoche à Coulombiers (86) pendant tout le mois de mai, ainsi que Ligné gérant la zone d'alerte Bief et Lunesse au niveau de la zone Nouère.

Juin 2006 :

Au mois de juin, la Vonne, la Boivre (affluents du Clain), le Thouet, la Charente et la Touvre franchissent le seuil 1. Des affluents de la Charente tels que la Tardoire et le Bandiat atteignent le seuil 2. La Bonnière, un autre affluent de la Charente, dépasse le seuil 3.

Et au cours de ce mois, de nombreux cours d'eau franchissent le seuil 4 : le Clain, la Clouère, la Sèvre Niortaise, l'Autize, le Thouaret, l'Argenton, la Tude et plus particulièrement la Dive du Nord qui présente toujours des débits très faibles.

Quant au département de Charente-Maritime, son arrêté cadre n'a pas défini des seuils d'alerte comme les trois autres départements de la région mais des DOE/POE et DCR/PCR pour chaque zone d'alerte. Deux cours d'eau de Charente-Maritime atteignent pour la première fois le DOE : la Boutonne et la Seudre.

Au niveau des eaux souterraines, le franchissement des seuils d'alerte concerne encore uniquement les nappes libres.

Quatre stations piézométriques ont franchi le seuil 1 (Lunesse au niveau de la zone d'alerte Nouère (16), St Coutant au niveau du bassin de la Sèvre Niortaise (79), Bourdet sur Mignon Courance (79) et Cagnoche à Coulombiers (86)).

Trois stations piézométriques ont dépassé le seuil 2 : Aigre sur le bassin de l'Aume-Couture (16), Vouillac 1 au niveau de la zone d'alerte Argence (16) et Ligné sur l'unité de gestion Bief (16).

Et le seuil 4 a été atteint par le piézomètre Pamproux 1 sur le bassin de la Sèvre Niortaise (79).

Au niveau de la partie Sud Vendée, le niveau piézométrique de l'indicateur du bassin de l'Autize a franchi la première cote d'alerte et celui du bassin de la Vendée a atteint le premier seuil au cours des derniers jours du mois de juin.

Région Poitou-Charentes et Marais Poitevin. Franchissements de seuils aux stations de référence en Juillet 2006

(source Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional Poitou-Charentes, DIREN Poitou-Charentes et Préfectures 16, 17, 79, 85 et 86)

Au mois de Juillet, le seuil d'alerte 1 est franchi à nouveau par les bassins de la Boivre, du Thouet et de la Charente mais au cours d'une plus longue période qu'au mois de Juin.

La Touvre, qui avait atteint le seuil 1 au mois de Juin, a dépassé le seuil d'alerte 2.

De la même manière, les bassins de la Bonnière et de la Tardoire ont des débits qui diminuent et qui franchissent le seuil 3.

Et les franchissements du seuil 4 sont de plus en plus nombreux. Ils concernent le bassin du Clain et ses affluents tels que la Vonne et la Clouère, les bassins de la Sèvre Niortaise, de l'Autize, de la Dive du Nord, de l'Argenton, de la Tude, et de la Bonnière, ainsi que le bassin du Thouaret qui a été sous le seuil 4 pendant toute la durée du mois.

En Charente-Maritime, contrairement au mois de juin, les valeurs de DCR définies par l'arrêté cadre sont franchies. Les débits de la Seugne, de la Boutonne et de la Seudre sont inférieurs aux DCR. Et les débits de la Charente, au pont de Beillant dépassent pour la première fois le DOE.

Au niveau des eaux souterraines, sept nouvelles stations, placées au niveau des nappes libres, dépassent le seuil 1 : Couhé 1 sur le bassin Clain - Dive du Sud (79), Prisse la Charrière et Saint Hilaire la Palud au niveau de l'unité de gestion Mignon Courance (79), Charpraie à Magné (86), Villiers à Villiers (86) et Niort sur la zone du Lambon (79). Quant à la station piézométrique Bourdet, sur l'unité de gestion de Mignon-Courance, elle est restée pendant toute la durée du mois en dessous du seuil 1.

Trois stations atteignent une hauteur inférieure au seuil 2 : Lunesse au niveau de la zone d'alerte Nouère (16), St Coutant au niveau du bassin de la Sèvre Niortaise (79) et Ballans sur l'unité de gestion Antenne-Soloire (16).

Vouillac 1, au niveau de la zone d'alerte Argence (16), présente un niveau piézométrique qui continue à diminuer et qui devient inférieur au seuil d'alerte 3.

Et quatre stations placées au niveau des nappes libres franchissent le seuil d'arrêt total : Aigre sur le bassin de l'Aume-Couture (16), Pamproux 1 sur le bassin de la Sèvre Niortaise (79), Cagnoche à Coulombiers (86), et Ligné sur l'unité de gestion Bief (16).

En ce qui concerne les nappes captives, certaines d'entre elles franchissent, pour la première fois de la période d'étiage, le seuil 1 : Couhé 2 sur le bassin Clain – Dive du Sud (79), Rouillé à Rouillé (86) et Raudière à Latillé (86).

Et dans la partie Sud Vendée, les niveaux piézométriques des bassins de l'Autize et du Lay franchissent le seuil 1, et ceux du Lay atteignent le seuil 2 au cours des derniers jours du mois de juillet.

Région Poitou-Charentes et Marais Poitevin. Franchissements de seuils aux stations de référence en Août 2006

(source Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional Poitou-Charentes, DIREN Poitou-Charentes et Préfectures 16, 17, 79, 85 et 86)

Au mois d'Août, le seuil d'alerte 1 est à nouveau franchi par le bassin de la Boivre, mais cette fois-ci pendant toute la durée du mois, ainsi que par le bassin du Thouet.

La Touvre, qui avait atteint le seuil 2 au mois de juillet, a dépassé le seuil d'alerte 3. Et la Tardoire, tout comme le mois précédent, a été sous le seuil 3.

Quant au seuil d'arrêt total, il a été franchi par de nombreux bassins : le bassin du Clain et ses affluents tels que la Vonne et la Clouère ainsi que les bassins de la Sèvre Niortaise, de l'Autize, du Thouaret, de l'Argenton, de la Dive du Nord, de la Tude, de la Bonnieure, du Bandiat et de la Charente. Les bassins du Clain, de la Clouère, du Thouaret et de la Tude ont, en particulier, présenté des débits inférieurs au seuil d'arrêt total pendant toute la durée du mois d'Août.

En Charente-Maritime, les débits de la Boutonne et de la Seudre sont inférieurs, pendant plusieurs jours aux valeurs de DCR et ceux de la Seugne et de la Charente sont inférieurs aux valeurs de DOE.

Au niveau des eaux souterraines, et en particulier des nappes libres, sept stations, franchissent le seuil 1 : Couhé 1 sur le bassin Clain - Dive du Sud (79), Prisse la Charrière, Bourdet et Saint Hilaire la Palud au niveau de l'unité de gestion Mignon-Courance (79), Charpraie à Magné (86), Chabournay à Chabournay (86), Puzé 1 à Champigny-le-sec (86) et les Jarriges au niveau de l'unité de gestion de la Charente (79) ; les trois dernières stations citées franchissant pour la première fois de l'étiage le seuil d'alerte 1.

Trois stations présentent des hauteurs de nappe inférieures au seuil 2 : Lunesse au niveau de la zone de gestion Nouère (16), St Coutant au niveau du bassin de la Sèvre Niortaise (79) et Niort sur la zone du Lambon (79)

Deux stations, toujours placées au niveau des nappes libres, dépassent le seuil d'alerte 3 : Vouillac 1 au niveau de la zone d'alerte Argence (16), et Ballans sur l'unité de gestion Antenne-Soloire (16).

Et cinq stations franchissent le seuil d'arrêt total : les quatre stations ayant déjà dépassé ce seuil en juillet (Aigre sur le bassin de l'Aume-Couture (16), Pamproux 1 sur le bassin de la Sèvre Niortaise (79), Cagnoche à Coulombiers (86), Ligné (16) sur la zone d'alerte Bief) et Villiers à Villiers (86).

Et en Charente-Maritime, toujours au niveau des nappes libres, les piézomètres Forges gérant la zone d'alerte Curé-Sèvre Niortaise et Breuil la Réorte au niveau de l'unité de gestion Gères-Devisé présentent, pour la première fois de l'étiage, des hauteurs de nappe inférieures aux valeurs de POE définies dans l'arrêté cadre.

En ce qui concerne les nappes captives, la station Lorigné 2 appartenant à la zone d'alerte de la « Boutonne – aquifère captif de l'Infratoarcien » franchit pour la première fois de la période d'étiage le seuil 1, et les stations Rouillé à Rouillé (86) et Raudière à Latillé (86) dépassent à nouveau ce mois-ci le seuil d'alerte 1.

Et dans la partie Sud Vendée, les niveaux piézométriques des bassins de l'Autize, de la Vendée et du Lay franchissent le seuil 2.

Région Poitou-Charentes et Marais Poitevin. Franchissements de seuils aux stations de référence en Septembre 2006

(source Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional Poitou-Charentes, DIREN Poitou-Charentes et Préfectures 16, 17, 79, 85 et 86)

Au mois de Septembre, le seuil 1 est toujours franchi par les bassins de la Boivre et du Thouet mais au cours d'une moins longue période qu'au mois d'Août.

La Touvre, qui avait atteint le seuil 3 au mois d'Août, est restée au stade du seuil 2 au mois de Septembre. Comparés au mois précédent, les débits du bassin de la Tardoire sont toujours sous le seuil 3 mais pendant une durée moins longue. Et le bassin de la Charente présente des débits qui ont nettement augmenté et qui sont restés au stade du seuil 3 (contrairement en août où ils étaient passés sous le seuil d'interdiction totale).

Et certains bassins présentent encore des débits inférieurs aux seuils d'arrêts totaux ; mais de manière générale, ils franchissent ce seuil au cours d'une moins longue période que le mois précédent. Il s'agit des bassins du Clain et de ses affluents tels que la Vonne et la Clouère, de la Sèvre Niortaise, de l'Autize, du Thouaret, de l'Argenton, de la Dive du Nord, de la Tude, de la Bonniere et du Bandiat.

De manière similaire au mois d'Août, en Charente-Maritime, les débits de la Boutonne et de la Seudre sont inférieurs aux valeurs de DCR et ceux de la Seugne et de la Charente sont inférieurs aux DOE ; mais ces débits restent inférieurs à ces valeurs pendant une durée, tout de même, plus courte qu'au mois d'Août.

En ce qui concerne les eaux souterraines, et plus particulièrement les nappes libres, huit stations ont franchi le seuil 1 : Jarriges à Sauzé-Vaussais sur l'unité de gestion Charente (79), Couhé 1 sur le bassin Clain – Dive du Sud (79), Bourdet et Saint Hilaire la Palud au niveau de la zone d'alerte Mignon-Courance (79), Puzé 1 à Champigny-le-sec (86), Chabournay à Chabournay (86), Villiers à Villiers (86) qui présente des niveaux rehaussés car cette station présentait des niveaux inférieurs au seuil d'arrêt total le mois précédent et Le Petit chez Dauffard à Magné (86) qui franchit pour la première fois de l'étiage le seuil 1.

Cinq stations, situées au niveau des nappes libres, ont dépassé le seuil 2 : Lunesse au niveau de l'unité de gestion Nouère (16), Niort sur la zone du Lambon (79), Prisse la Charrière au niveau de la zone d'alerte Mignon-Courance (79) qui franchit pour la première fois le seuil 2, Aigre sur le bassin de l'Aume-Couture (16) et Ligné sur la zone d'alerte Bief (16). Les deux dernières stations citées présentent des niveaux plus élevés qu'au mois d'août car elles avaient, le mois précédent, franchi le seuil d'arrêt total.

Une station (Vouillac 1 (16) au niveau de la zone d'alerte Argence) présente des hauteurs de nappe inférieures au seuil 3.

Et quatre stations montrent, au cours de ce mois, des niveaux inférieurs au seuil d'arrêt total : Pamproux 1 sur le bassin de la Sèvre Niortaise (79), Cagnoche à Coulombiers (86), Ballans sur l'unité de gestion Antenne-Solitaire (16) qui, au mois d'août, présentait des hauteurs de nappe plus basses que le seuil 3 et St Coutant au niveau du bassin de la Sèvre Niortaise (79) qui avait, le mois précédent, des niveaux inférieurs au seuil 2.

Et en Charente-Maritime, toujours au niveau des nappes libres, les piézomètres Forges gérant la zone d'alerte Curé-Sèvre Niortaise et Breuil la Réorte au niveau de l'unité de gestion Gères-Devise présentent, pendant toute la durée du mois de septembre, des hauteurs de nappe inférieures aux valeurs de POE définies dans l'arrêté cadre.

En ce qui concerne les nappes captives, les stations Lorigné 2 appartenant à la zone d'alerte de la « Boutonne – aquifère captif de l'Infratoarcien » et Raudière à Latillé (86) franchissent à nouveau le seuil 1.

Et dans la partie Sud Vendée, les niveaux piézométriques des bassins de l'Autize, de la Vendée et du Lay remontent et deviennent supérieurs à la cote d'alerte 1.

Région Poitou-Charentes et Marais Poitevin. Franchissements de seuils aux stations de référence en Octobre 2006

(source Conseil Général de la Vendée, Conseil Régional Poitou-Charentes, DIREN Poitou-Charentes et Préfectures 16, 17, 79, 85 et 86)

Au mois d'octobre, le seuil d'alerte 1 est franchi par les bassins du Clain, de la Clouère, du Thouet, de l'Argenton, et de la Tardoire pendant une courte période (de 1 à 12 jours selon les bassins).

Les débits de la Bonnière, qui étaient sous le seuil 4 au mois de septembre, ont franchi le seuil 2 au mois d'octobre.

La Vonne, la Sèvre Niortaise et le Bandiat ont leurs débits qui ont augmenté depuis le mois précédent, en conséquence les débits journaliers sont inférieurs au seuil 3 pendant un ou 2 jours alors qu'en septembre, ils étaient inférieurs au seuil 4 pendant la moitié du mois. Et les débits de la Dive du Nord sont inférieurs au seuil 3 pendant toute la durée du mois d'octobre.

La Sèvre Niortaise et la Tude présentent encore des débits inférieurs aux seuils d'arrêts totaux mais pendant une très courte période du mois.

Et en Charente-Maritime, les bassins de la Seugne et de la Seudre présentent des débits inférieurs aux DOE pendant respectivement un et deux jours.

En ce qui concerne les nappes libres, cinq stations ont encore des niveaux piézométriques inférieurs au seuil 1 : Couhé 1 sur le bassin Clain - Dive du Sud (79), Saint Hilaire la Palud au niveau de la zone d'alerte Mignon-Courance (79), Puzé 1 à Champigny-le-sec (86), Chabournay à Chabournay (86) et le Petit chez Dauffard à Magné (86).

Cinq stations, situées aussi au niveau des nappes libres, ont dépassé le seuil 2. Parmi elles, trois présentent, comme en septembre, des niveaux piézométriques inférieurs au seuil 2 : Aigre sur le bassin de l'Aume-Couture (16), Prisse la Charrière au niveau de la zone d'alerte Mignon-Courance (79), et Niort sur la zone du Lambon (79). Et deux d'entre elles ont des hauteurs d'eau qui augmentent, passant du seuil 4 au seuil 2 : Pamroux 1 et St Coutant sur le bassin de la Sèvre Niortaise (79).

Une station (Ballans (16) au niveau de la zone d'alerte Antenne-Sol Loire) présente des hauteurs de nappe inférieures au seuil 3.

Et la station Cagnoche à Coulombiers (86) montre, tout comme le mois précédent, des niveaux inférieurs au seuil d'arrêt total pendant toute la durée du mois d'octobre.

Et en Charente-Maritime, toujours au niveau des nappes libres, les piézomètres Forges gérant la zone d'alerte Curé-Sèvre Niortaise et Breuil la Réorte au niveau de l'unité de gestion Gères-Devisé présentent, à nouveau, des hauteurs de nappe inférieures aux valeurs de POE définies dans l'arrêté cadre.

En ce qui concerne les nappes captives, les stations Lorigné 2 appartenant à la zone d'alerte de la Boutonne – aquifère captif de l'Infratoarcien » et Raudière à Latillé (86) franchissent encore le seuil 1.